WCC-2012-Rec-171-FR
Proposition de l'Australie relative à la création d'un réseau de réserves marines

RECONNAISSANT l'importance du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et des Objectifs d'Aichi ainsi que l'engagement renouvelé, énoncé dans l'Objectif 11, à parvenir à la conservation d'« au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières » et à faire en sorte que ces zones « particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes » soient non seulement « conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées » mais également « gérées efficacement et équitablement » ;

CONSTATANT que l'objectif international fixé en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable relatif à la création d'aires marines protégées (AMP) n'a pas été atteint ;

RAPPELANT plusieurs recommandations et résolutions de l'UICN exhortant les États Membres de l'UICN à créer et à gérer efficacement des réseaux d'AMP, notamment la Résolution 1.37 *Les aires protégées marines* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 1ère Session (Montréal, 1996), la Résolution 2.20 *Conservation de la diversité biologique marine* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) et la Résolution 4.045 *Accélérer les progrès d'établissement d'aires marines protégées et créer des réseaux d'aires marines protégées* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4e Session (Barcelone, 2008) ;

CONSIDÉRANT que la récente annonce, en juin 2012, de l'intention du Gouvernement australien de créer le plus grand réseau national de réserves marines jamais proposé dans le monde est une avancée majeure et historique en faveur de la conservation du milieu marin ;

RECONNAISSANT que ces annonces aideront grandement l'Australie, en tant que pays signataire, à réaliser les Objectifs d'Aichi à atteindre d'ici à 2020, en particulier l'Objectif 11 ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que ces déclarations se fondent sur des évaluations scientifiques et des consultations communautaires menées depuis de nombreuses années au titre de l'engagement unanime des autorités australiennes en faveur d'un système de réserves global, adapté et représentatif ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que cette initiative donnera lieu à une protection d'une étendue sans précédent qui jouera un rôle crucial dans la préservation à long terme du milieu marin unique de l'Australie ; et

CONSIDÉRANT que cette proposition de création de réserves marines fait actuellement l'objet d'une dernière série de consultations publiques dans le cadre d'un processus de promulgation au niveau national ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

1. FÉLICITE le Gouvernement australien pour son annonce historique relative à la création du plus grand réseau national de réserves marines du monde, l'une des plus grandes avancées en faveur de la protection du milieu marin de toute l'histoire de l'Australie.

2. PRIE INSTAMMENT le Gouvernement australien de rapidement instituer le réseau de réserves marines en question.

3. EXHORTE la communauté mondiale à soutenir des initiatives similaires visant à créer des réseaux de réserves marines en se fondant sur des données scientifiques rigoureuses et conformément à la Vision et à la Mission de l'UICN.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.